



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget de l'Etat

Question écrite n° 68370

Texte de la question

Les crédits de la réserve parlementaire proviennent de fonds publics et leur utilisation doit être, de ce fait, transparente. M. Alain Moyne-Bressand serait reconnaissant à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les règles qui permettent de fixer le montant annuel de ces crédits. Il souhaite également connaître la répartition qui en a été faite pour l'année 2001 auprès des différents groupes de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68370

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6268